

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
ET DE L'ALPHABETISATION

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

N° 100104/MENA/DRH/SRC/SA

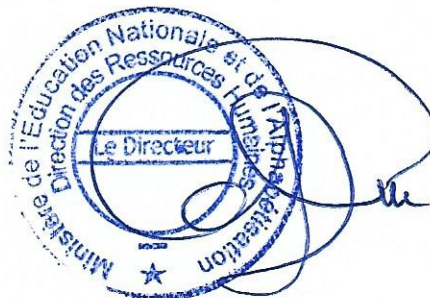
COMMUNIQUE

Le Directeur des Ressources Humaines invite les agents affectés à l'issue des concours professionnels et de recrutement à rejoindre leur poste de travail respectif dans les meilleurs délais, et au plus tard le **vendredi 17 janvier 2025**, en vue de prendre service.

Passé ce délai, une procédure disciplinaire, pour refus de rejoindre le poste d'affectation, sera engagée à l'encontre des contrevenants.

Fait à Abidjan, le **13 JAN. 2025**

Le Directeur des ressources humaines



OUATTARA Drissa